

Election du 12/12/2023 au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne

Du 11 décembre 2023 au 11 décembre 2023



Les étudiants de l'IUT Bordeaux Montaigne sont appelés à élire leurs représentants usagers (étudiants) au sein du conseil d'Institut de l'IUT Bordeaux Montaigne.

Cette élection aura lieu le **12 décembre 2023**, de **09h00 à 17h00**, sur le **site de l'IUT Bordeaux Montaigne, 1, rue Jacques Ellul – Bât. 1 - 1er étage devant le plateau administratif 33080 Bordeaux.**

Sont à pourvoir, pour un mandat de 2 ans, **8 sièges de représentants usagers (8 titulaires; 8 suppléants).**

Pour prendre connaissance des conditions, modalités, date et lieu de déroulement de ces élections, des règles de constitution, de dépôt des listes de candidatures et d'expression du suffrage, veuillez consulter les documents ci-après (par ailleurs consultables au sein de l'IUT Bordeaux Montaigne par voie d'affichage).

1. Consulter l'arrêté électoral :

☞ [cf. arrêté.](#)

2. Pour vérifier votre inscription sur la liste électorale :

☞ [cf. arrêté.](#)

La liste électorale est affichée sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne et consultable également sous accès authentifié (voir lien ci-dessous):

[cf. liste électorale.](#)

3. Pour candidater :

Veuillez vous conformer aux dispositions de ☞ [l'arrêté électoral \(cf. article 7\)](#) et utiliser les documents type requis:

cf. ☞ [liste de candidatures](#) + ☞ [déclaration individuelle de candidature.](#)

Période de dépôt des candidatures auprès du service dédié de l'IUT: du 21/11/2023 au 05/12/2023 (12h00).

4. Pour voter :

Veillez vous conformer aux dispositions de l'arrêté électoral (cf. article 13) .

5. Candidatures déclarées recevables :

cf. [arrêté](#).

[Liste IUT Bordeaux Montaigne](#)

6. Bureau de vote :

cf. [arrêté](#).

7. Résultats

cf. [arrêté](#).